

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
DU 13 SEPTEMBRE 2018**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine, FERRIE Jean, BACHET Jean-François, BRUET Laurence, CATHARY Nicole, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SUNE Patrice.

Etait absente représentée : Mme FAULKNER Soisik ayant donné pouvoir à Mme FRABOULET Claudine.

Etaient absents excusés : Mme BORIES Chantal, MM. LEVEQUE Frédéric, BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET.

L'an deux mil dix-huit et le treize du mois de septembre et à 20h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 6 septembre 2018

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2018
- 3- Plan Local d'Urbanisme
- 4- Echange de terrain
- 5- Adoption du règlement du marché hebdomadaire
- 6- Avenant au bail de location du logement communal place de la Mairie
- 7- Participation financière barrière de la Coque
- 8- Comité des fêtes
- 9- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme FRABOULET Claudine, qui accepte, est désignée secrétaire de séance.

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour :

- la salle polyvalente de sports :
 - attribution des lots concernant le marché de travaux
 - ajustement des honoraires du Maître d'Œuvre – avenant à signer
- attribution du marché relatif au remplacement des menuiseries de l'étage de la mairie école ;
- proposition d'achat de la parcelle A 997.

Le Conseil Municipal autorise les demandes qui feront l'objet de délibérations.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 juillet.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe les élus que suite à la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue en avril, nous avons eu, en retour, les remarques de la Chambre d'Agriculture et la Communauté d'Agglomération de Carcassonne. Nous sommes toujours en attente de celles de la DDTM qui souhaiterait avant l'arrêt du PLU refaire une nouvelle réunion.

Toutes les informations ayant déjà été exposées, les élus souhaitent que l'on procède enfin à l'arrêt du PLU.

Il sera donc arrêté lors du prochain conseil.

4- ECHANGE PARCELLES

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Mme et M. FREZOULS. Ils proposent d'échanger leurs parcelles D 71 a d'une superficie de 7 a 45 ca et D 71 b d'une superficie de 24 a 90 ca, soit un total de de 32 a 35 ca, contre la parcelle communale D 109 d'une superficie de 19 a 50 ca.

Vote à l'unanimité.

5- PARTICIPATION FINANCIERE DU PROPRIETAIRE DES AUZINES A L'ACHAT DE LA BARRIERE DE LA COQUE

Le Maire informe les élus de l'achat et de la mise en place de la barrière de sécurité pour interdire l'accès à la Coque et éviter ainsi les rassemblements festifs à caractère musical. Il rappelle que lors de la réunion à Lagrasse avec l'ensemble des acteurs concernés, M. MIQUEL, propriétaire des Auzines, a proposé une participation financière.

Vote à l'unanimité.

6- ACHAT PARCELLE A 997

Dans le cadre de la création de la salle sportive polyvalente, la Commune de Montlaur a fait part à Mme DUPONT et ses filles de son intérêt concernant le terrain sis A 997 La Plaine (65 m²) afin de réaliser la rampe d'accès.

Vote à l'unanimité.

7- APROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE MARCHE HEBDOMADAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212- 1 et 2 et L 2224-18 à L 2224-29 ;

Vu l'Association « Marchons local » ;

Vu la délibération du 30 juillet 2014 portant création d'un marché hebdomadaire de producteurs et l'adoption du règlement ;

Vu la délibération du 14 décembre 2017 fixant les droits de place ;

Considérant l'ampleur du marché ;

Le Maire propose d'adopter un nouveau règlement pour améliorer l'organisation du marché et assurer la sécurité de ses abords. Il précise que ce dernier a été élaboré avec l'association Marchons Local.

Vote à l'unanimité.

8- AVENANT BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire propose aux élus d'établir un avenant au bail de location du logement place de la Mairie afin que la participation aux frais de chauffage soit indexée sur la consommation réelle et inclure le remboursement de la taxe des ordures ménagères (TEOM).

Vote à l'unanimité.

9- MARCHE TRAVAUX - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ETAGE MAIRIE-ECOLE

Le Maire rappelle que dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energies Positives pour la Croissance Verte), les communes de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne peuvent prétendre à des aides financières dans le cadre de rénovation de menuiseries. Les élus ont donc souhaité profiter de l'occasion pour remplacer toutes les menuiseries de l'étage du bâtiment Mairie-Ecole. Par conséquent, une mise en concurrence a donc été lancée sous forme de procédure adaptée.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 3 septembre à procéder à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et a retenu l'entreprise PUJOL pour un montant de 83 998,80€ TTC ;

Vote à l'unanimité.

10- MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DE SPORTS - ATTRIBUTION DES LOTS ET AVENANT A LA MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle polyvalente de sports, une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 27 juillet à procéder à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Gros-œuvre : Entreprise CDS pour un montant TTC de 170 942,62€ ;
- Lot 2 – Plâtrerie : SARL SFPM pour un montant TTC de 17 984,10€ ;
- Lot 3 – Carrelage Faïences : EURL SERRANO pour un montant TTC de 10 490,96€ ;
- Lot 4 – Menuiseries extérieures : SCOP RICHARD pour un montant TTC de 17 878,80€ ;
- Lot 5 – Menuiseries intérieures : HBC DESIGN pour un montant TTC de 4 187,20€ ;
- Lot 6 – Plomberie VMC Chauffage : SARL BAUTIAN pour un montant TTC de 25 861,20€ ;
- Lot 7 – Electricité : VERM Christian pour un montant TTC de 14 907,54€ ;
- Lot 8 – Enduits de façades : SARL RAVAL 2000 pour un montant TTC de 7 795,82€ ;
- Lot 9 – Peintures : SARL ALLO DECO pour un montant TTC de 3 393,11€ ;
- Lot 10 – Etanchéité : SARL POCHON pour un montant TTC de 2 707,91€.

Soit un total de travaux de 230 124,38€ HT, soit 276 149,26€ TTC.

Vote à l'unanimité.

11- COMITE DES FETES

Le Maire informe les élus de la réception en Mairie de courriers recommandés adressés au Comité des Fêtes concernant des poursuites d'huissiers pour des impayés (environ 2 000€). Aucun membre n'est venu les retirer, et après renseignements, le renouvellement des membres n'a pas été acté auprès de la Préfecture. Compte-tenu de cette situation et en raison de l'implication du Maire en tant que Président d'Honneur, il est proposé aux élus de demander au Préfet la dissolution de ladite association.

12- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire souhaite évoquer avec les élus les problèmes d'alimentation en eau de la Fraissinède soulevés par les propriétaires. Avant de lire leurs courriers, le Maire demande à Mme BRUET, concernée par cette affaire, de bien vouloir quitter la salle du Conseil.

Un entretien avec les services de l'eau de l'Agglomération de Carcassonne va être programmé afin de clarifier la situation. Des solutions alternatives seront proposées mais le Maire rappelle que depuis 2012, la commune sollicite l'Agglomération de Carcassonne afin de réhabiliter les conduits vétustes d'alimentation des bassins afin de garantir la pérennisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune. L'ensemble des élus confirme bien que l'intérêt général est prioritaire à l'intérêt particulier.

M. FERRIE fait part aux élus d'un retard concernant le paiement de la subvention à l'association les Montlauriers.

M. ROSSETTI informe les élus de l'élan de solidarité de la population du Val de Dagne envers la famille PASQUIET. Il est prévu la mise en ligne d'une cagnotte de soutien ainsi qu'une urne auprès des commerçants des villages de Montlaur et Servies en Val.

Le Maire informe les élus de la demande de Mme NIERMANS. Ayant eu connaissance des travaux de réfection de la voirie à venir, elle sollicite l'autorisation de procéder à sa charge à la remise en état d'une canalisation privée rue du château. Les élus acceptent cette demande.

M. SAINT-GEORGES propose aux élus de retirer les haut-parleurs ainsi que les câbles.

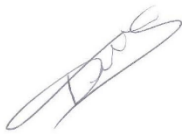
Mme CATHARY et M. ROSSETTI précisent que le nouveau mode de publication n'est pas efficace. Il est demandé de procéder en sus par mailings et par sms ou appels téléphoniques.

Mme FRABOULET confirme que c'est une possibilité à condition d'avoir les adresses emails d'un maximum d'habitants et que ces derniers informent le voisinage. Il est également possible de procéder par alertes téléphones fixes et portables mais ce service a un coût supplémentaire.

Mme CATHARY constate avec contrariété le manque de civisme de certains : le contenu des poubelles, le non-respect du tri, les poubelles déplacées... Elle rappelle qu'un village propre c'est aussi l'affaire de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

FRABOULET Claudine



ANDRIEU Antonin

